

CANADA
 PROVINCE DU QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire de la municipalité de Bolton-Ouest a été tenue lundi le 1 juin 2009 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRESENTS: Maire Donald Badger
 Conseillers: #1 Lisa Merovitz
 #2 Joann McBrine, #4 Frank Simms, #5 Stanley Horne, #6 Tony Rotherham ainsi que l'inspecteur municipal Charles Brunelle & la Directrice-générale Carrol Kralik.

ORDRE DU JOUR

1.	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL
4.	AFFAIRES DE LA REUNION PRECEDENTE
5.	VISITEURS
6.	URBANISME
6.1	-Rapport du comité consultatif d'urbanisme -Dérogation mineure #039, 4 des Hauteurs -Demande à la CPTAQ, lot #P304 -Résultat de la procédure d'enregistrement pour le règlement de zonage #264-2008-09-01 (PRES)
7.	RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
8.	CORRESPONDANCE
8.1	- Caucus Corridor Montréal-Sherbrooke, Christian Ouellet
8.2	- Invitation à l'AGA de la Corporation Bassin Versant Baie Missisquoi
8.3	- Campagn de financement 2009-2010 de la fondation de l'Hôpital Charles LeMoyne
9.	ADMINISTRATION
9.1	-Entente 2010 Transport Adapté Pour Nous Inc.
9.2	-Résolution autorisant une dépense pour le module 'Élections'
10.	CHEMINS
10.1	-Subvention 2009 – Pierre Paradis
11.	INCENDIE
11.1	-Rapport pour le mois de mai 2009
12.	VISITEURS
13.	VARIA
14.	COMPTES À PAYER

#058-0609

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par conseiller Rotherham
 appuyé par conseillère Merovitz & résolu à l'unanimité QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel qu'amendé.

#059-0609

ADOPTION DE PROCES-VERBAL

Proposé par conseiller Horne
 appuyé par conseiller Simms & résolu à l'unanimité QUE le procès-verbal le procès-verbal de la réunion régulière du 4 mai 2009 soit adopté avec une correction au numéro 9.8

4.

AFFAIRES DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

La date limite pour adhérer au programme Mieux Consommer de Hydro Québec était le 15 février 2009.

L'adoption d'une résolution concernant un bail de 4 ans pour 2 minibus au Transport Adapté Pour Nous Inc. n'oblige pas la municipalité de rester avec eux pour un autre 4 ans.

5.

VISITEURS

+/- 18 personnes assistaient.

Les préoccupations étaient des conditions des chemins et des coûts pour la niveleuse et l'opérateur.

6.

URBANISME

6.1

#060-0609

Rapport du comité consultatif d'urbanisme

Proposé par conseillère Merovitz
appuyé par conseillère McBrine & résolu à l'unanimité QUE le rapport du comité consultatif d'urbanisme soit approuvé.

#061-0609

Dérogation mineure #39- #lot 400-22, 4 des Hauteurs, Zone municipale RES-1

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée du propriétaire au 4 chemin des Hauteurs, lot #400-22 ayant une superficie totale de 11,938.880 mètres carrés;

ATTENDU QUE la dérogation mineure est de réduire les marges de recul avant applicables au bâtiment principal et au bâtiment accessoire à 15.03 mètres et 17.05 mètres respectivement plutôt que 25 mètres tel que stipulé à l'article 5.1.1 du règlement de zonage #264-2008;

ATTENDU QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriétés;

ATTENDU QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseiller Horne appuyé par conseiller Simms & résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation mineure #39 afin de réduire les marges de recul avant applicables au bâtiment principal et au bâtiment accessoire à 15.03 mètres et 17.05 mètres respectivement plutôt que 25 mètres tel que stipulé à l'article 5.1.1 du règlement de zonage #264-2008.

#062-0609

Demande pour une utilisation à une fin autre que
l'agriculture sur le lot P304

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ de Me. Guy Paradis;

ATTENDU QUE la demande est d'autoriser, si nécessaire, un nouvel usage résidentiel sur une superficie de 1916 m² incluse dans la zone de droit acquis de 5000 m²;

ATTENDU QUE Y.F.B. Austin Trust est le propriétaire du lot P304 ayant une superficie totale de 22.260 hectares dans la municipalité de Bolton-Ouest, canton de Bolton;

ATTENDU QU'un projet de lotissement a été reçu afin de créer un lot pour la résidence en conformité avec le règlement de zonage #264-2008;

ATTENDU QU'il y a ailleurs dans le territoire de la municipalité de l'espace approprié disponible hors de la zone agricole pour la construction d'une résidence;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseiller
Rotherham
appuyé par conseillère McBrine
& résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest recommande à la CPTAQ d'autoriser, si nécessaire, un nouvel usage résidentiel sur une superficie de 1916 m², incluse dans la zone de droit acquis de 5000 m² pour l'usage non-agricole en conformité avec les règlements municipaux.

RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

LE RÈGLEMENT #264-2008-09-01 ZONAGE

Tel qu'indiqué dans l'avis public daté du 29 avril 2009, les personnes intéressées dans des zones PRES-#, RF-4, RF-5, REC-3 & MIX-1 avaient jusqu'au 7 mai 2009 pour présenter une demande de participation à un référendum.

Le règlement en question :

#264-2008-09-01 Zonage, afin d'agrandir les limites de la zone municipale PRES-3 à même une partie de la zone RF-4 (secteur Tuer/Rte 243)

Pour être valide, la demande doit être signée par au moins 12 personnes intéressées dans la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone d'où provient n'excède pas 21.

Signatures reçus : 0

Donc, le règlement #264-2008-09-01 Zonage a été approuvé par les personnes habiles à voter.

Donné à Bolton-Ouest, ce 15^{ième} jour du mois de mai 2009

Carrol Kralik
Secrétaire-trésorière

7.

#063-0609

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Proposé par conseiller Rotherham
appuyé par conseillère McBrine & résolu à
l'unanimité QUE le rapport de l'inspecteur
municipal soit approuvé ainsi que son chèque de
kilométrage au montant de \$146.00 et celui pour
l'inspecteur en voirie au montant de \$282.40.

PERMIS ÉMIS

Voir liste ci-jointe

Les membres du conseil se rencontrent au 45 chemin
Bolton Pass, le mercredi 3 juin 2009 à 15h30 afin
de regarder la coupe du bois illégale.

8.

CORRESPONDENCE

8.1

La première rencontre d'un caucus des élus du
train inter-cité, Corridor Montréal/Sherbrooke
aura lieu lundi 13 15 juin 2009 à 8h à l'Hôtel de
Ville de St. Alphonse.

8.2

Invitation à l'AGA de la Corporation Bassin
Versant Baie Missisquoi aura lieu le jeudi 18 juin
2009 au Centre Communautaire de la Municipalité de
Saint-Armand à 19h.

8.3

Le conseil municipal n'est pas intéressé à donner
une contribution financière à l'Hôpital Charles-
Lemoyne.

9.

ADMINISTRATION

9.1

#064-0609

Appel d'offres de service de transport par minibus

ATTENDU QU'il y aura une nouvelle entente de service
de transport pour deux minibus adapté afin desservir
la clientèle de Transport adapté pour nous inc. durant
les heures de pointe;

ATTENDU QUE cette entente sera d'une durée de quatre
(4) ans débutant le 1^{er} janvier 2010 et se terminant
le 31 décembre 2013;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire a été choisi,
il s'agit de la compagnie d'autobus Promenades de
l'Estrie enr. 2534-4110 Québec Inc. de Magog;

ATTENDU QUE le montant pour l'année 2010 pour les deux
minibus adapté totalise \$135,224.25 + taxe et sera
indexé annuellement selon de coût de la vie;

ATTENDU QUE l'organisme Transport adapté pour nous
inc. représenté par Mme. Thérèse Fontaine, présidente
et Mme. Manon Bessette, directrice-générale seront les
signataires du contrat de transport;

ATTENDU QUE Promenade de l'Estrie enr. Est représenté
par M. Richard Lefebvre et sera le signataire du
contrat;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseiller Rotherham appuyé par conseillère Merovitz et résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest accepte que Transport adapté pour nous inc. signe une entente de transport pour deux minibus adapté pour une durée de quatre années.

#065-0609

Entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a signé une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté le 14 novembre 2005 avec la Corporation de Transport Adapté Pour Nous Inc;

ATTENDU QUE selon l'article 9 de ladite entente, si une municipalité désire se retirer, elle doit en aviser par écrit la Ville mandataire six (6) mois avant la date de renouvellement;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseiller Horne appuyé par conseiller Simms et résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest avise la Ville de Waterloo qu'elle désire se retirer de ladite entente à parti du 1 janvier 2010.

Le conseiller Simms a quitté la réunion à 21h27.

9.2

#066-0609

Achat d'un module des élections - programme sygem

Proposé par conseillère Merovitz appuyé par conseiller Horne & résolu à l'unanimité QU'UNE dépense au montant de \$2,500.00 plus taxes est autorisée afin d'acheter le module des élections.

10.

CHEMINS

La subvention pour l'amélioration des chemins 2009 est au montant de \$7,500.00 afin d'installer des glissières sur les chemins Brill & Bailey.

11.

INCENDIE

Il n'y avait pas d'interventions à Bolton-Ouest durant le mois de mai 2009.

13.

VARIA

Le conseiller Rotherham a mentionné que 3 personnes lui posaient des questions concernant des gravières. M. Rotherham a l'impression qu'il est le temps de travailler avec des operateurs des gravières afin de les informer concernant la procédure de restauration.

14.

COMPTES A PAYER

Solde à la banque le 30.04.09	\$	441,833.72
Dépenses mai		241,246.72
Dépôts mai		105,616.62

1 JUIN 2009

Solde à la banque le 31.05.09 \$ 306,203.62 +
GIC \$463,219.91 + GIC \$25,835.81 (fonds de parcs &
terrain de jeux)

Je, la secrétaire-trésorière soussignée certifie
qu'il y a suffisamment de fonds pour payer les
comptes du mois de mai/juin 2009 au montant de
\$228,222.26 (voir liste ci-jointe)

#067-0609

Paiement des comptes

Proposé par conseillère Merovitz
appuyé par conseiller Horne & résolu à
l'unanimité QUE les comptes du mois de mai/juin 2009
au montant de \$228,222.26 soient payés.

Proposé par conseillère Merovitz que la réunion se
termine à 21h40.

Adopté

Carrol Kralik
Directrice-générale

Donald Badger
Maire

PROCHAINE REUNION RÉGULIERE DU CONSEIL LUNDI
LE 6 JUILLET 2009 À 19H30.